

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Modification de la NSP »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional présente dans ce bordereau une évolution à la marge de la nomenclature stratégique par programme (NSP). Les modifications envisagées visent surtout à apporter plus de lisibilité à certaines actions menées ainsi qu'à certains soutiens apportés. Elles portent sur le libellé de programmes, le positionnement d'une action budgétaire au sein d'un programme différent ainsi que le regroupement de programmes.

Afin d'assurer la continuité entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature, une table de correspondance est annexée.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend connaissance du contenu de ce bordereau visant à apporter quelques modifications à la nomenclature stratégique par programme (NSP) actuellement en vigueur.

Le CESER apprécie la présence d'une table de correspondance qui permettra d'assurer la continuité entre ancienne et nouvelle nomenclature en particulier pour l'examen des prochains budgets et rapports d'activité.

Il note le changement d'intitulé de programmes proposés (« *Soutien au développement local* » remplace « *Contractualisation avec les territoires* » – « *Infrastructures de mobilité : matériels et gares* » remplace « *Infrastructures de mobilité* ») qui apportent une meilleure lisibilité sur les actions menées.

Les regroupements des deux programmes envisagés tant au niveau des lycées privés que publics vont dans le sens de la simplification recherchée et apportent une meilleure visibilité d'ensemble sur l'action menée par le Conseil régional en direction des dites structures.

Concernant la santé, auparavant rattachée au programme budgétaire consacré aux dynamiques territoriales, le CESER s'interroge sur son transfert vers le programme 203 dont le libellé devient « Formations sanitaires et sociales et santé ». Il souligne que les actions menées par le Conseil régional dans le domaine de la santé, au sens de l'Organisation mondiale de la santé, sont plus larges que les seules actions de formation. Le CESER sera donc attentif, dans le prochain budget primitif, au contenu de ce nouveau programme et à l'ambition des actions et des crédits qui y seront inscrits.

Il le sera également en ce qui concerne tous les autres programmes modifiés.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Modification de la NSP »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

Compte-tenu de la rédaction actuelle de cet avis général, la CGT le votera mais ce n'est dû qu'à l'ultime moment d'arbitrage de la réunion du groupe de coordination de vendredi.

Sans la prise en compte des propositions de la CGT qui sont des demandes logiques de compréhension des enjeux derrière des appellations, nous ne voterions pas cet avis général. Ce n'est pas en jugement de l'avis.

C'est pour une raison simple : les programmes étant rattachés à des missions et les missions à une politique, dire - en reprenant certes à juste titre le bordereau- qu'il s'agit juste de forme pour gagner en visibilité et lisibilité ne peut pas satisfaire la CGT.

Certains.es ont d'ailleurs embrayé sur cette logique de compréhension, ce qui de fait conduit à retrouver cette nouvelle rédaction et cette notion sur le programme visé sur le domaine de la Santé plus particulièrement. Mais c'était déjà cela qui était exprimé lors de la journée des avis généraux par la CGT.

Compte-tenu qu'il est aujourd'hui acté par avis que nous reviendrons sur la question de la Santé -tout en sachant très bien quelles sont les prérogatives du Conseil régional en la matière- mais aussi sur d'autres programmes, cela nous incite à voter cet avis. Il ne nous semble pas que nous ayons pour habitude à la CGT de vouloir faire une tempête dans un verre d'eau dans ce CESER c'est pourquoi nous voulions cette explication. Là encore pour la simple raison qu'elle s'adresse au Conseil régional avec cette prise de parole.

Puisqu'au risque de surprendre les moins attentionnés, la CGT ne vient pas au CESER pour ingurgiter des leçons ou explications pour entasser les informations et les mettre ensuite sur des étagères. Parce que recueillir de l'information et apprendre d'une certaine façon, c'est d'abord s'interroger et interroger, c'est aussi au besoin faire état d'irrévérence, d'initiative, de liberté d'esprit puisque c'est avant tout construire l'intelligence collective. C'est bien aussi, syndicalement parlant, pour peser sur les choix et apporter de la matière à réflexion que notre organisation syndicale de masse et de classe est présente dans ce genre d'Assemblée. Et c'est bien parce que notre propos est le fruit d'un travail collectif interne que la CGT peut aussi se prévaloir d'un argumentaire -partagé par ses représentants.es- et que nous pensons utile de le verser au débat public. C'est cela la Démocratie !

Rendez-vous dès lors au Budget Primitif, sans aucune arrière-pensée, juste celle de l'honnêteté de vérifier quelle place occupent concrètement les actes qui déclinent une politique même par nomenclature interposée.